



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 mars 2005 — N° 130

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 9 mars 2005, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement concernant l'Entente internationale en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République hellénique.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Entente internationale en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République hellénique.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 11 h 22, à la demande de M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

22 mars 2005

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 1660-20050322)

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre les Algonquins du Lac-Barrière, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 1661-20050322)

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Conseil de bande des Atikamekw de Manawan, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 1662-20050322)

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Listuguj Mi'gmaq Government, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 1663-20050322)

22 mars 2005

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Les comptes publics du gouvernement du Québec, volumes I et II, versions française et anglaise, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1664-20050322)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport sur les plaintes des usagers 2003-2004 de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal ;

(Dépôt n° 1665-20050322)

Le rapport d'activité pour la lutte contre le virus du Nil occidental, saison 2004.

(Dépôt n° 1666-20050322)

M. le Président dépose :

Le rapport du Vérificateur général concernant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1667-20050322)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 107 citoyens et citoyennes de la circonscription de Rivière-du-Loup, concernant la modernisation du parc d'habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 1668-20050322)

22 mars 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 83 citoyens et citoyennes de la circonscription de Beauce-Nord, concernant la modernisation du parc d'habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 1669-20050322)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Valois (Joliette) dépose :

Copie d'un document, en date du 11 mars 2005, où on retrouve les noms et photos des employés du cabinet du premier ministre, du cabinet du leader du gouvernement et du cabinet du whip en chef du gouvernement.

(Dépôt n° 1670-20050322)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) dépose :

Copie d'un document du ministère des Ressources naturelles, en date du 16 juillet 1999, intitulé *Impacts économiques découlant d'un arrêt de l'exploitation forestière sur le territoire de la Commission de la Baie James et du Nord québécois*.

(Dépôt n° 1671-20050322)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

22 mars 2005

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*.

Motions sans préavis

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 40^e anniversaire de la signature, le 27 février 1965, de l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation qui institua la Commission permanente de coopération franco-québécoise et que les membres de l'Assemblée nationale expriment ainsi leur attachement à l'amitié et à la coopération franco-québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Turp (Mercier) dépose :

Copie de l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signée le 27 février 1965.
(Dépôt n° 1672-20050322)

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dufour (René-Lévesque) et M. Lessard, ministre du Travail, proposent conjointement :

22 mars 2005

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Marie-Josée Lemieux, première présidente de la section locale 503 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce de Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui s'est tenue hier le 21 mars 2005.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Gabias (Trois-Rivières) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la poésie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

22 mars 2005

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'eau le 22 mars et qu'à cette occasion elle réaffirme son engagement envers les principes de protection, de préservation et reconnaisse l'eau comme une richesse inestimable qui fait partie de notre patrimoine collectif.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'échanger sur les enjeux de la diversité culturelle ;
- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le sous-ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille concernant le chapitre 5, tome II, du rapport du Vérificateur général, intitulé *Qualité de l'information sur la performance* ; cette commission se réunira en séance de travail pour faire des observations à la suite de cette audition ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion de l'Agence métropolitaine de transport ainsi que de l'étude de ses rapports annuels et de ses états financiers 2002 et 2003 ; cette commission se réunira en séance de travail pour préparer cette audition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 mars 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Doyer (Matapédia).

22 mars 2005

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige le dépôt, avant le 31 mars 2005, de l'ensemble des mesures gouvernementales requises pour donner suite dans son intégralité au rapport Coulombe qui préconise la simultanéité dans l'application de ses principales recommandations, notamment la mise en place d'une stratégie visant la minimisation des impacts sur l'emploi et les communautés locales.

AFFAIRES DU JOUR

À 16 h 15, à la demande de M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Marois (Taillon) à M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant les impacts des coupures à l'aide financière aux études sur l'entente des bourses du millénaire ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Bédard (Chicoutimi) à M. Marcoux, ministre de la Justice, concernant le mandat donné à son procureur lors des auditions de l'enquête Gomery.

À 18 h 26, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 mars 2005, à 10 heures.

22 mars 2005

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 22 mars 2005, à 11 h 20, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 71 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière

- n° 91 Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1^{er} avril 2005

Le Président

MICHEL BISSONNET